

## **CER 74 SERVETTAZ**

4 Bis avenue de Thônes 74000 ANNECY

Tel : 04.50.23.69.96

Agr : E7407400050

[www.autoecole-servettaz.fr](http://www.autoecole-servettaz.fr)



## CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



# CER RÉSEAU

**21**  
FORMATIONS



**200 000**  
ÉLÈVES / AN



**550**  
CENTRES



**450**  
MOTOS



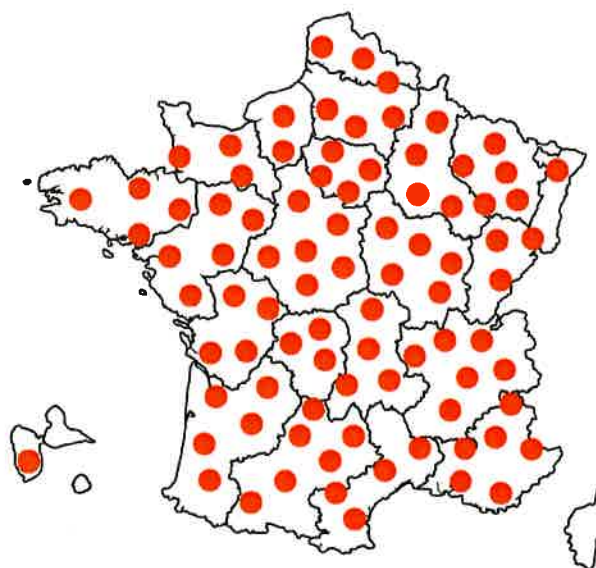
**2 000**  
VOITURES NEUVES



**2 500**  
PROFESSIONNELS



**60**  
POIDS LOURDS



# NOS FORMATIONS



## PERMIS AM 14 ANS

### QUADRICYCLÉS LÉGERS À MOTEUR

- Cylindrée  $\leq$  50 cm<sup>3</sup>
- Puissance  $\leq$  4 kW
- Vitesse  $\leq$  45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

## FORMATION REMORQUE ATTESTATION B(96) 18 ANS

- Remorque  $>$  1 750 kg
- Somme des PTAC  $>$  3 500 kg et  $\leq$  4 250 kg
- Avoir permis B + Formation de 7 H



## PERMIS BE 18 ANS

- Remorque  $>$  1 750 kg
- Somme des PTAC  $>$  4 250 kg
- Avoir permis B
- Validité 15 ans



## PERMIS B\* 18 ANS

### VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule  $\leq$  3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque  $\leq$  750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

### Filière TRADITIONNELLE

- Une formation de base de 20 heures minimum

### Filière AAC

#### LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;  
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seule à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans;

### Filière CONDUITE SUPERVISÉE

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable;



## PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

### LE B(76)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

# FORMATIONS PARTICULIERS



## PERMIS **AM** 14 ANS

### 2 ROUES OU 3 ROUES A MOTEUR

- Cylindrée  $\leq 50$  cm<sup>3</sup>
- Puissance  $\leq 4$  kW
- Vitesse  $\leq 45$  km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



## PERMIS **A1** 16 ANS

### MOTOCYCLETTES 125 CM<sup>3</sup> AVEC OU SANS SIDE-CAR OU TRICYCLES A MOTEUR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée  $\leq 125$  cm<sup>3</sup>
- Puissance  $\leq 11$  kW
- Tricycles puissance  $\leq 15$  kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

### FORMATION **7 HEURES** 20 ANS

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance  $\leq 15$  kW
- Avoir le permis B depuis 2 ans



## PERMIS **A2** 18 ANS

### MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée  $\leq 125$  cm<sup>3</sup>
- Puissance  $\leq 35$  kW,
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

### FORMATION **A1 VERS A2** 18 ANS

- Formation de 16 heures
- Cylindrée  $\leq 125$  cm<sup>3</sup>
- Puissance  $\leq 35$  kW
- Avoir le Permis A1



## FORMATION **PASSERELLE A2 VERS A** 20 ANS

### MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance  $\leq 35$  kW,
- Tricycles puissance  $\leq 15$  kW
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

## FORMATIONS PARTICULIERS



### *LE CODE EN LIGNE*

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CÉR de cours et tests en ligne.

# LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



## ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

**>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.**

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au **sérieux** et avec **assiduité**.

## Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque l'ensemble des **compétences requises** seront validées.





# TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

#### Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, l'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

#### Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

#### Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.





# TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser une **manceuvre**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



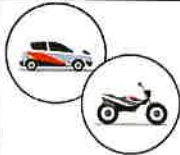
# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

**Durée :**  
**1h00**

## LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée.

## LE MOYEN UTILISÉ



### **VÉHICULE**

Évaluation réalisée avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière  
Évaluation en **situation réelle pendant laquelle** une grille d'évaluation est utilisée. Les documents relatifs à cette évaluation sont disponibles à l'accueil de l'auto-école.

## LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.



# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 1/ Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans et demi !

PHASE 1 : FORMATION INITIALE	PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE
<ul style="list-style-type: none"><li>Une évaluation préalable</li><li>Une formation théorique</li><li>Un examen théorique</li><li>Une formation pratique (20h de cours minimum)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2h</li><li>Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins 3000 km, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs</li><li>Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite</li></ul>

## 2/ Augmenter ses chances de réussite

**74% de taux de réussite** contre 55% pour la filière B traditionnelle  
La conduite accompagnée garantie une **melleure sécurité**



CRITÈRE 5.1 DU LABEL DE L'ETAT



## POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

### 3/ Les avantages

#### **ASSURANCE**

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1<sup>ère</sup> année diminuée de 50%
  - Suppression de la surprime la 2<sup>ème</sup> année si l'élève n'a occasionné aucun accident

#### **PERMIS PROBATOIRE**

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

#### **MOINS D'ACCIDENT**

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

#### LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

#### DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

**BON À SAVOIR**



CRITÈRE 5.1 DU LABEL DE L'ÉTAT



## APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

### QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPREHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

### LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique



CRITÈRE 5.1 DU LABEL DEL'ETAT



# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

## QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

### CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

#### **A NOTER**

*Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.*

### INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie par nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »

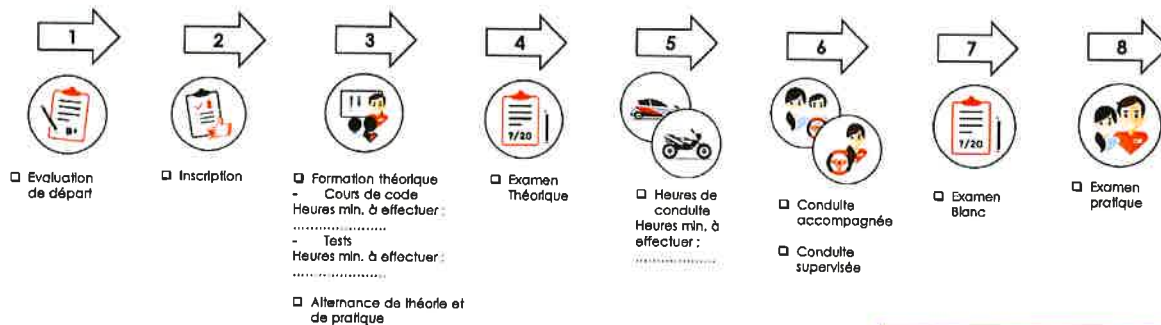


CRITÈRE 5.1 DU LABEL DE L'ETAT

# PARCOURS DE FORMATION

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Type de permis : .....



PARCOURS THÉORIQUE	PARCOURS PRATIQUE
La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant</li> <li>- via Internet (code en ligne CER)</li> </ul>	Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler : <ul style="list-style-type: none"> <li>- en ville</li> <li>- en rase campagne</li> <li>- sur autoroute</li> <li>- de nuit</li> </ul>

## COURS OBLIGATOIRES

**Voire présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.**

**THÈMES :**

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public



## INFOS PRATIQUES FORMATIONS 2 & 3 ROUES



>> Formations dispensées



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS 74  
125 CM<sup>3</sup>  
2 OU 3 ROUES



PASSERELLE  
A2 - A

Notre école de conduite dispose d'une **piste** située à  
**Délaissé RD 1201 SAINT MARTIN BELLEVUE**

Elle se situe à **10 kms** (soit **15 min** de l'école de conduite)

Le point de RDV se fait toujours à l'école de conduite  
Aucune structure d'abri ou toilettes sur la piste

**Engagé dans une démarche qualité**, le **CER 74** met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de **3** élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe de **2** élèves maximum lors des **cours de circulation**.



**CER 74 SERVETTAZ**  
4 BIS AVENUE DE Thônes 74000 ANNECY

 **HORAIRES DES COURS DE CODE\***

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	16h00 – 18h30	
MAR.	16h00 – 18h30	
MER.	16h00 – 18h30	
JEU.	16h00 – 18h30	
VEN.	16h00 – 18h30	
SAM.		

Stages de code d'une semaine durant les vacances scolaires

 **HORAIRES DES TESTS DE CODE**

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	09h00 – 12h00	14h00 – 18h30
MAR.	09h00 – 12h00	14h00 – 18h30
MER.	09h00 – 12h00	14h00 – 18h30
JEU.	09h00 – 12h00	14h00 – 18h30
VEN.	09h00 – 12h00	14h00 – 18h30
SAM.	08h00 – 12h00	

 **HORAIRES DES COURS DE CONDUITE**

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	8h00 – 19h00	
MAR.	8h00 – 19h00	
MER.	8h00 – 19h00	
JEU.	8h00 – 19h00	
VEN.	8h00 – 19h00	
SAM.	8h00 – 14h00	

\*Les cours de code sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

CRITÈRE 1.4 DU LABEL DE L'ETAT

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction



**GARANTIES  
FINANCIÈRES**